

## Circulaire de rentrée 2017

# Refondation, 5 ans après... Triste bilan

Alors que s'est tenu, le 23 mars, le dernier CSE de la mandature actuelle, nous souhaitons revenir sur certaines des annonces faites par la ministre à l'occasion de la publication de la circulaire de rentrée scolaire. Ces annonces, en forme de satisfecit sur la refondation de l'école, entérinent des mesures que, pour beaucoup, nous avons combattues.

### Où sont les 60 000 postes ?

Nous considérons que contrairement aux affirmations du ministère, la promesse de création de 60 000 postes ne sera pas tenue.

Il n'y aura eu que 35 200 postes vraiment créés depuis 2012, tout compris (1er et 2nd degrés, enseignement agricole, supérieur et non enseignant-e-s, privé compris). Au total, sur le terrain, les créations de postes n'auront pas comblé la purge antérieure de 80 000 postes. Elles n'ont pas permis d'absorber les hausses démographiques dans le premier comme dans le second degré, ni d'endiguer les problèmes de recrutement dans les disciplines déficitaires dans le secondaire.

Elles n'ont pas empêché le manque de remplaçant-e-s de s'aggraver. Conséquence : la généralisation du recours aux contractuel-le-s (y compris dans le 1er degré, marqué aussi en cette rentrée par un recours massif aux listes complémentaires). Le manque de postes était pourtant largement prévisible.

Tout cela se fait au détriment de la mobilité des personnels et des conditions de travail des remplaçant-e-s. Ces dernier-e-s font les frais de ces manques de moyens et d'un élargissement de leurs zones d'intervention, comme en attestent les dernières mesures prises pour le remplacement.

### Extension du domaine de l'autonomie...

Après l'autonomie des universités et son développement dans les lycées, la réforme des rythmes scolaires et la réforme du collège auront étendu la territorialisation du service public d'éducation, la mise en concurrence et la caporalisation.

Car partout, ce ne sont pas les équipes pédagogiques et les personnels qui ont la main. L'autonomie affichée est celle des hiérarchies et pouvoirs locaux, à l'opposée des perspectives d'autogestion que nous défendons.

### Une aberrante réforme des rythmes

La réforme des rythmes scolaires n'en finit pas de semer désorganisation et fatigue, sans bénéfice ni pour les élèves ni pour les personnels, bien au contraire. La mise en avant de l'intérêt de l'enfant par le ministère pour justifier sa réforme est démentie par les faits et par ses arbitrages sur le calendrier scolaire, qui se sont fait en faveur des profits de l'industrie du tourisme. Qu'il s'agisse des rythmes annuels ou des rythmes hebdomadaires, il n'y a aucune cohérence éducative dans les décisions ministérielles, qui ne prennent en compte ni le temps de l'enfant dans sa globalité ni le temps de travail des enseignant-e-s.

### Une réforme du collège inégalitaire

La réforme du collège est présentée par la ministre de l'éducation comme assurant d'avantage d'égalité. Avec d'importantes disparités et le renforcement des inégalités territoriales elle n'atteint aucunement cet objectif affiché. Le dévoiement d'approches pédagogiques des enseignements n'est pas le moindre vice de cette réforme, qui entraîne en outre une très forte surcharge de travail pour les enseignant-e-s et une augmentation des pressions hiérarchiques.

### Reculs sur l'égalité filles/garçons

Comme il l'avait fait hier pour essayer, vainement, de masquer ses reculs face aux pressions des réactionnaires, le ministère se glorifie d'avoir étendu la formation des enseignant-e-s sur les questions d'égalité filles-garçons. Pourtant, le Haut commissariat à l'égalité en a fait le constat dans un rapport publié le 22 février : la formation à l'égalité ne bénéficie qu'à une minorité des personnels ; elle reste optionnelle dans les ESPE, disparate sur le territoire, et extrêmement réduite en volume horaire. Non, décidément, une politique de communication ne peut pas remplacer la mise en place de dispositifs concrets comme l'étaient les ABCD de l'égalité.

## Éducation prioritaire sans moyens

La réforme de l'éducation prioritaire s'est faite à moyens constants et pour la prochaine rentrée des établissements classés en REP+ perdent des moyens. Par ailleurs la carte de l'éducation prioritaire n'a pas été élargie aux lycées et ce malgré la longue et forte mobilisation des personnels. Au final ce dispositif REP ne s'est accompagné d'aucune baisse d'effectifs, ce qui aurait dû être une priorité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Les pondérations ont débouché sur des concertations dont les horaires et le contenu sont souvent imposés aux collègues par la hiérarchie. Cette réforme de l'éducation prioritaire n'a pas permis de réduire les inégalités territoriales qui n'ont cessées de s'aggraver en fragilisant encore davantage les élèves les plus socialement défavorisé-e-s.

## Disparition de l'adaptation

Cette politique menée dans le cadre de la refondation de l'école n'aura pas non plus fait évoluer l'école vers une réelle prise en charge de la diversité des élèves et de leurs besoins quels que soient leurs difficultés, leurs différences et leur handicap. Nous le regrettons.

Les SEGPA transformées en unité de ressources, les décisions prises dans les EREA qui actent la prise en charge des nuitées par les AED, la suppression des missions spécifiques des professeur-e-s des écoles éducateur-trice-s et la réforme du CAPPEI poursuivent la destruction ce qu'il restait de la spécificité des RASED et de l'adaptation. Des RASED qui auront surtout fait l'objet de déclaration d'intentions et de réorganisation dans le cadre des pôles ressources sans que les 5000 postes supprimés sous la précédente mandature n'aient été rétablis.

En gommant la distinction entre enseignement adapté et prise en charge du handicap, cette politique aura surtout servi de paravent idéologique pour faire des économies de moyens sur le dos des enfants les plus fragiles et à démanteler par petits bouts l'enseignement adapté, en voulant faire du tout inclusif centré sur le champ du handicap une norme. Cela sans se soucier de l'intérêt réel des élèves relevant de l'enseignement adapté, qui scolarise massivement des enfants issu-e-s des classes populaires. La nouvelle conception de l'enseignement inclusif se soucie peu de savoir si les enseignant-e-s dans les classes desquel-le-s sont inclu-e-s ces élèves sont réellement formé-e-s pour les accueillir, et les accompagner dans leur réussite scolaire.

La refondation aura laissé sur le bord de la route les élèves les plus en difficulté. C'est sans doute cela l'école bienveillante !

## Adaptation de l'école aux entreprises

Pour nous la bienveillance et l'attention de la refondation de l'école se sera surtout portée sur les attentes des entreprises privées avec la poursuite du développement de l'évaluation par compétences, l'instrumentalisation des approches pédagogiques au profit de l'individualisme et de la rentabilité et la subordination des formations et des diplômés à la logique d'employabilité des futur-e-s élèves et

étudiant-e-s. Le système éducatif se voit ainsi assigner l'objectif de former des travailleurs/euses flexibles, adaptables, traçables, individualisé-e-s, en concurrence les un-e-s avec les autres, sans organisation ni protection collective. Des mesures largement confortées par la loi travail et ses déclinaisons à l'éducation nationale que nous continuerons de combattre.

## Le LSUN pour trier et fichier

L'école aura su pour cela se doter d'instruments à la hauteur de ses ambitions, comme le livret scolaire numérique. Ce livret participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves, cher à cette société néolibérale, pour laquelle seul ce qui est quantifiable et mesurable compte. Le but de ce nouvel outil est clair : évaluer, trier et fichier les élèves pour mesurer les compétences qu'ils ou elles pourront monnayer sur le marché du travail. C'est pour nous totalement inacceptable. C'est pourquoi nous avons engagé avec des mouvements pédagogiques et des syndicats des actions pour refuser ce livret scolaire numérique.

## Numérisation de l'école

Au delà du livret scolaire numérique, la refondation aura généralisé la numérisation de l'école qui est pour nous l'instrument de sa marchandisation. On assiste à une véritable opération de propagande invasive destinée à vendre cette technique énergivore, chronophage, coûteuse mais extrêmement rentable. Loin de la béatitude numérique dont fait preuve le ministère, il faut d'abord rappeler que les technologies numériques ne répondront ni aux enjeux pédagogiques, ni à l'évidente déficience de l'aide aux élèves en difficulté, ni aux lacunes de la collaboration de l'école avec les parents. L'outil numérique doit être utilisé pour son meilleur (collaboration, partage, ouverture au monde en favorisant les supports, les ressources et logiciels libres) et non pour le pire (marchandisation, porte ouverte aux entreprises, flicage des élèves et des enseignant-e-s), comme c'est le cas avec les orientations prises par le ministère.

---

*Appeler les entreprises à prendre plus de place encore dans l'école, c'est attaquer le service public d'éducation. Nous refusons que les élèves et les enseignant-e-s soient « formé-e-s » par et pour les entreprises capitalistes. Nous répétons ce que nous avons dit au début de la législature lorsque cette orientation était annoncée : éduquer ce n'est pas conforter les hiérarchies sociales, ce n'est pas tout subordonner à l'employabilité future des élèves et des étudiant-e-s.*

---

**Les valeurs portées par SUD éducation sont à l'opposé de celles de l'école-capitaliste où le culte des évaluations, les indicateurs, le management, le mérite, l'individualisme priment sur l'éducatif. Nous estimons bien au contraire qu'il faut promouvoir les pratiques et valeurs coopératives d'entraide, entre collègues et entre élèves pour construire ensemble une autre école dans une autre société, égalitaire et émancipatrice.**